

Luxembourg

Anne Brasseur

Ministre de l'Éducation nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports



Diplômée en Psychologie, après avoir fait des études supérieures aux universités de Tübingen et Mannheim, Mme Anne Brasseur commence sa carrière politique en 1975 quand elle devient conseiller communal de la ville de Luxembourg. En 1979, elle est élue député. Elle a une riche activité politique comme membre de l'Assemblée de l'Atlantique Nord, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'UEO. Au sein de la Chambre des députés, elle assume la fonction de Présidente de la Commission des Pétitions. Elle est également chargée des responsabilités de Vice-présidente de la Commission des Transports et des Travaux publics. Député sortant et

candidate de son parti aux élections législatives du 13 juin 1999, elle est élue député dans la circonscription du Centre sur la liste du Parti démocratique Luxembourg. Le 7 août 1999, elle est nommée ministre de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle et des Sports de Luxembourg.

Une école de la réussite pour tous - Éducation de qualité pour tous: vivre ensemble, démocratie et cohésion sociale

École plurilingue dans un pays multiculturel, l'école luxembourgeoise doit relever deux défis spécifiques pour assurer à tous les élèves une éducation de qualité: une situation linguistique complexe, un taux particulièrement élevé (36,6 %) de ressortissants étrangers, d'origine principalement romanophone.

Malgré cette situation complexe, la politique éducative luxembourgeoise se caractérise par un effort d'intégration, à tous les niveaux, dans le souci permanent de donner à chaque élève ses chances dans une école du succès. Ce souci s'est traduit encore tout récemment, par un grand débat d'orientation à la Chambre des députés sur une école d'intégration (29.11.2000)

Fidèle aux recommandations du Rapport à l'Unesco de la Commission internationale sur l'éducation au XXI^e siècle, présidée par Jacques Delors, l'école luxembourgeoise attache une grande importance à l'un des 4 piliers (sans pour autant négliger les autres) de l'éducation future: « apprendre à vivre ensemble »

Apprendre à vivre ensemble, c'est d'abord apprendre les mêmes langues.

Le Luxembourg est un pays trilingue, dont la langue nationale, le luxembourgeois est, avec l'allemand et le français, une des trois langues administratives du pays. Mais il constitue également la langue d'intégration, dès l'éducation précoce (3-4 ans) et préscolaire (4-bans) des élèves des différentes communautés linguistiques du pays. L'alphabétisation se fait en allemand. A partir de la deuxième année de l'école primaire (6 à 12 ans), les élèves commencent avec l'apprentissage du français. A la fin de l'enseignement primaire, tous les enfants devraient maîtriser les trois langues usuelles du pays. Dans l'enseignement secondaire (d'une durée de 7 ans) s'ajoutent progressivement l'anglais ou le latin, puis, dans les filières linguistiques, une quatrième langue (italien, espagnol, portugais).

L'intégration des enfants immigrés (dont le taux varie beaucoup d'une commune à l'autre et peut effleurer les 50 %, comme dans la ville de Luxembourg) dans un système d'enseignement plurilingue ne va pas sans problèmes. Les élèves d'origine romanophone notamment éprouvent plus de difficultés à maîtriser l'allemand. Mais, comme ils bénéficient d'un ensemble de mesures d'appui pédagogiques, ils ont une chance très réelle d'accéder au secondaire technique, ce qui n'est malheureusement pas le cas pour le secondaire général, l'apprentissage des trois langues constituant un obstacle difficilement surmontable pour bon nombre d'élèves. Pour pallier cet inconvénient, une expérience pilote d'alphabétisation en français pour certains élèves est prévue dans le programme de gouvernement actuel.

Dans ce contexte il faut mentionner également le nombre proportionnellement très élevé (1616 au cours de l'année 1999 / 2000 sur une population globale de 10 704 au préscolaire et 30 202 au primaire et spécial) d'enfants réfugiés, en provenance des foyers guerriers de l'Europe centrale et de l'Est. Pour faciliter

l'accueil et l'insertion des enfants des demandeurs d'asile, le gouvernement a mis en place un dispositif d'aides comprenant p.ex :

- la coordination de l'accueil scolaire
- la mise à disposition de personnes ressources: les «médiateurs culturels»
- la formation et la sensibilisation des enseignants luxembourgeois.

Apprendre à vivre ensemble, c'est offrir à chaque enfant un enseignement de qualité adapté à ses capacités.

Dans ce sens, l'école luxembourgeoise a fait beaucoup d'efforts sur le plan de l'innovation pédagogique, notamment par le biais des projets d'école, où s'élaborent de nouvelles stratégies d'apprentissage et se développent des exemples de bonne pratique. Un des axes prioritaires est l'implication de tous les partenaires scolaires permettant de réaliser une plus grande cohésion sociale autour d'un projet pédagogique commun. Dans le cadre de ces réformes, l'école primaire met l'accent sur les apprentissages de base, qui doivent être maîtrisés par tous, et à partir desquels chaque élève pourra progresser à son rythme et selon ses possibilités-

Apprendre à vivre ensemble, c'est éviter toute forme de discrimination et d'exclusion.

Depuis une bonne dizaine d'années, le Luxembourg pratique une politique d'intégration des enfants à besoins spécifiques ou affectés d'un handicap. Actuellement 550 élèves fréquentent les centres et instituts spécialisés de l'Education différenciée, c.à.d. 1% des élèves soumis à l'obligation scolaire (2,5 à 4 % dans les pays avoisinants). Par contre 720 enfants à besoins spécifiques, intégrés dans une classe de l'enseignement régulier, bénéficient d'une aide supplémentaire de la part du Service Rééducatif Ambulatoire.

La loi du 28 juin 1994 accorde aux parents de ces élèves le choix entre une scolarisation normale (avec évent. des mesures d'appui), une scolarisation entre des classes de cohabitation, des centres d'Education différenciée ou des instituts spécialisés. Vivre ensemble, c'est partager les mêmes valeurs. Dans un esprit de tolérance, les parents ou les élèves ont la possibilité d'opter pour des cours d'enseignement religieux ou des cours d'éducation morale et sociale. Mais l'éducation aux valeurs éthiques se fait également, de manière plus transversale, dans des disciplines comme l'éveil aux sciences et les manuels de lecture. **Apprendre à vivre ensemble, c'est apprendre à communiquer.** Les nouvelles technologies d'information et de communication ne constituent pas uniquement un accès indispensable à la société du savoir. Elles ouvrent également de nouvelles perspectives d'échanges entre les élèves, les écoles, les pays. Elles se révèlent de ce fait comme un précieux outil de l'éducation à la compréhension internationale et à la paix. Dans ce contexte, il convient de relever que deux écoles primaires, Mondorf et Niederaanven, viennent d'être inscrites au réseau des Ecoles associées de l'UNESCO. (La première organise des rencontres internationales sur le thème du patrimoine culturel, la seconde exploite les possibilités des NTI pour établir un vaste réseau de correspondance et d'interactions). D'autres écoles, notamment des lycées, sont en train de préparer des dossiers de candidature. Ecole plurilingue dans un pays multiculturel, l'école luxembourgeoise n'est certes pas exempte de problèmes et se voit souvent confrontée à des défis spécifiques. Mais elle peut se prévaloir en tout cas d'un caractère fortement intégratif. Si, malgré sa diversité et ses apparentes contradictions elle réussit à conserver son unité, si la paix scolaire n'a jamais été vraiment compromise, c'est que la volonté de «vivre ensemble » relève d'un consensus national qui explique largement le rôle européen et l'essor économique du Luxembourg. ✍